

News

PARTNER INTERVIEWED ON BFM TV ON LIABILITY OF FOOD COMPANIES AMID SCANDALS

Apr 20, 2022

Suite à plusieurs scandales alimentaires en France, et le retrait du marché de plusieurs produits, Philippe Métais, associé du département Contentieux au sein du bureau de Paris a été interviewé par BFM sur la responsabilité des entreprises dans de telles situations.

En effet, chaque entreprise est responsable des produits qu'il met en vente sur le marché. Selon le secteur d'activité, des procédures de contrôle existent, les entreprises doivent se conformer à leurs obligations sectorielles. S'il arrive que malgré tout un produit s'avère défectueux, l'entreprise doit le rappeler et le retirer de la vente. Il doit prévenir l'administration, les distributeurs et les consommateurs. En fonction de la situation, plusieurs options se dégagent. S'il s'avère que l'entreprise n'a pas respecté ses obligations, l'entreprise peut-être poursuivie. La responsabilité pénale de l'entreprise peut-être engagée, comme celle du dirigeant.

RELATED CAPABILITIES

- Food & Agribusiness

MEET THE TEAM



Philippe Métais

Paris

philippe.metais@bclplaw.com

+33 (0) 1 44 17 77 30

This material is not comprehensive, is for informational purposes only, and is not legal advice. Your use or receipt of this material does not create an attorney-client relationship between us. If you require legal advice, you should consult an attorney regarding your particular circumstances. The choice of a lawyer is an important decision and should not be based solely upon advertisements. This material may be “Attorney Advertising” under the ethics and professional rules of certain jurisdictions. For advertising purposes, St. Louis, Missouri, is designated BCLP’s principal office and Kathrine Dixon (kathrine.dixon@bclplaw.com) as the responsible attorney.